

SGA
DSL
17-7-17

ASSEMBLEE NATIONALE
SECRETARIAT ADMINISTRATIF
Arrivée le 05/07/17 à 12h20
Rétour le _____
N° d'Enregistrement 0427/L

LOI N° 2017-11 DU 19 JUIN 2017

portant autorisation de ratification, de l'accord de prêt signé par échange de courrier, le 04 janvier 2017 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER).

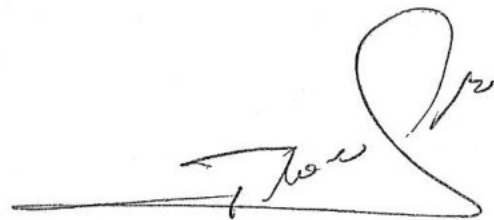
L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 12 mai 2017 ; le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt, d'un montant de six milliards cinq cent millions (6 500 000 000) de francs CFA, signé par échange de courrier le 04 janvier 2017, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

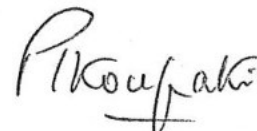
Fait à Cotonou, le 19 juin 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

ASSEMBLEE NATIONALE
Secrétariat Particulier du Président
COURRIER ARRIVÉ
Le 05/07/17 Heure 13h13
N° d'Enregistrement 0427/L

